



Refus de prise en charge d'une assurance decennale

Par **pascal**, le **27/07/2010** à **19:47**

Bonjour, j'ai un chauffage air/air installer en 05/2007 par une société en liquidation judiciaire depuis 2008 garantie 5 ans pièce / main d'œuvre, mon chauffage est en panne depuis le mois de mars 2010 j'ai contacté l'assurance de cette société qui me dit que l'assurance biennale ne prend pas en compte les garanties contractuelle. comment faire pour obtenir une réponse favorable de cette assurance? merci pour votre réponse.
cordialement.

Par **chaber**, le **28/07/2010** à **06:28**

Bonjour,

l'assureur a raison. Il ne peut se substituer à une garantie contractuelle du fabricant.

Vous devez intervenir auprès de ce dernier.